



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 13 MAI 2014 -

Etaient présents : M. GABILLIET, M.GOZE, Mme JAECK, M. JOURDAN, M. KIYINDOU, Mme VELASCO-GRACIET, Mme ANDRE-LAMAT, Mme DINCLAUX, Mme EDWARDS, M. GARCIA, M. LAÜGT, M. RAIBAUD, Mme BARBEYRON, M. BENN, M. CLABEAU, Mlle BERTHAULT, M. MARSAT. M. DUTHOIT

Etaient représentés : M. BEYLOT, Mme BOUNEAU, M. DUBERNET, M. NOUTANG, M.TORRALBA.

Etaient invités : représentant de M. le Recteur, M. DEMORTIER, Mme ROBILLARD représentant l'Agent Comptable.

Le président Jourdan ouvre la séance à 14h15. Il donne la liste des membres du Conseil d'administration qui ont donné une procuration. Il salue la présence de Mme JAECK qui vient d'être élue conseillère du collège A lors du scrutin du lundi 12 mai organisé suite à la démission de Mme Valérie FROMENTIN et de sa suivante de liste Mme Dominique BRETON, candidates élues au titre de la liste « Agir ensemble pour Bordeaux 3 ». Il lui souhaite la bienvenue.

Mme JAECK remercie le président et exprime sa satisfaction d'intégrer le Conseil d'Administration de l'Université Bordeaux Montaigne où elle pourra œuvrer à la bonne marche de cet établissement.

I - Adoption du procès-verbal de la séance du 11 avril 2014.

M. JOURDAN demande s'il y a des remarques.

M. GARCIA, chargé de mission au Développement Durable, demande le maintien de la procédure d'impression papier des versions mises au vote des procès-verbaux.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 23
Blancs	: 0
Abstention	: 2
Contre	: 0
Pour	: 21

☛ **Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 11 avril 2014.**



II - Election de la Vice-présidente à la Formation et à la Politique des Langues.

M. JOURDAN rappelle au CA la modification incluse dans les statuts adoptés le 28 mars qui permet d'avoir jusqu'à 10 vice-présidents délégués.

Il informe les membres du Conseil de la décision de Mme Valérie KOCIEMBA qui, pour des raisons personnelles, a décidé de renoncer à ses fonctions de vice-présidente déléguée à la Formation Continue.

Il propose au CA la candidature de Mme Lucy EDWARDS en tant que vice-présidente déléguée aux Formations et à la Politique des Langues.

Mme EDWARDS rappelle en retraçant très brièvement son parcours professionnel :

« je suis née à Londres en 1968 et j'ai fait mes études supérieures à l'Université de Cambridge – une licence de littérature française et espagnole suivie d'une maîtrise de littérature française. J'ai tout perdu ou pratiquement de mes compétences en langue espagnole, mais ma passion pour le français était telle que je suis venue à l'âge de 22 ans m'installer ici. J'ai travaillé à Bordeaux Montaigne d'abord comme lectrice, puis comme PRAG, puis comme maître de conférence après une thèse sur les mouvements d'avant-garde en GB au début du 20^{ème} siècle.

Depuis l'élection de JP Jourdan je suis chargée de mission à la formation initiale, responsable du bureau CLES-CLUB (avec ses 3 500 étudiants), responsable également de l'UE Langue pour les étudiants des UFR Humanités et STC. J'ai donc la chance de pouvoir me présenter devant vous avec quelques éléments de bilan par rapport au travail accompli, accompagnés de quelques perspectives pour l'avenir.

J'ai commencé en mettant de l'ordre dans l'organisation pratique de l'UE Langue – avec un travail sérieux sur les emplois du temps des formateurs et la création d'un dispositif pédagogique à distance pour les étudiants non-assidus. Une formation intensive a également été mise en place pour les doctorants, qui, tout comme les étudiants en L3 et en Master, met l'accent sur des enseignements en langue dédiée qui prennent en compte les spécificités disciplinaires des parcours.

Ensuite, au bureau CLES-CLUB, nous avons mis en place des conventions qui permettent aux étudiants inscrits dans des établissements de l'enseignement supérieur qui sont maintenant nos partenaires de suivre des enseignements en langue vivante étrangère chez nous, dans le cadre des cours du soir en langue du CLES-CLUB. Plus de 350 étudiants sont désormais concernés - ils viennent de Bordeaux Sciences Agro, l'Institut Optique, les classes prépas de l'IPB, Enseirb, l'ESCPB, l'Icart et l'EFAP. Il me semble que nos partenaires sont satisfaits de ce dispositif – nos formations sont très bien évaluées par leurs étudiants et le choix très large de langues que nous offrons et l'enseignement dispensé en groupes de niveaux jusqu'au C1 permettent à nos partenaires de recruter les meilleurs étudiants au niveau national.

Depuis cette année, ces cours du soir en langue sont également ouverts à la formation continue et au grand public au titre de la formation tout au long de la vie. Cette année nous avons inscrits 150 dossiers de formation continue – avec ou sans financement CIF ou prise en charge par l'entreprise – et nous espérons faire mieux en 2014-15 avec un ambitieux plan de communication.

Vous aurez compris que notre objectif est de faire rayonner l'offre de formation en cours de langue pour non-spécialistes de notre université pour que Bordeaux Montaigne puisse jouer un rôle de référent d'excellence au cœur du site universitaire bordelais. Je suis particulièrement bien placée, en tant



qu'angliciste et anglaise, pour comprendre et défendre la diversité linguistique et la richesse de notre offre. Cette richesse et la compétence de nos enseignants sont à mon sens des atouts majeurs pour notre avenir. De nouveaux projets sont également en cours de préparation – ils concernent la mise en place de nouvelles certifications – TOEFL, Bulats, Cambridge, d'une fête des langues et de la mobilité organisée en partenariat avec les RI, du programme IDEX 'défi international', de formations linguistiques en langues rares pour les personnels du Conseil Régional et des partenariats avec le monde de l'entreprise. La réussite de ces projets dépendra non seulement de mon enthousiasme, mais également de la capacité de notre université à les accompagner par des créations de postes BIATS pour que le travail de gestion administrative au quotidien puisse se faire sereinement. Dans ce cas, je suis convaincue que la politique des langues sera un moyen efficace pour notre université de renforcer son identité au sein de la nouvelle COMUE et je suis prête à me consacrer à leur réussite pour les 2 années à venir. »

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 23
Blancs	: 2
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 21

☉ **Le Conseil d'Administration a élu Mme Lucie EDWARDS vice-présidente déléguée aux Formations et à la Politique des Langues**

III - Renouvellement des représentants des étudiants à la Commission des Moyens.

M. RAMBAUD présente les modalités de désignation des membres étudiants appelés à siéger au sein de la Commission des Moyens, commission chargée d'examiner les principales questions soumises au CA et de préparer les travaux de celui-ci :

- Elle est composée de 10 membres: 4 enseignants (2 relevant du collège A, 2 relevant du collège B), 2 étudiants, 2 BIATSS et 2 personnalités extérieures. Ses membres sont désignés par le Conseil d'administration en son sein.

Au terme d'un échange entre les élus étudiants présents, les candidatures de Mme BERTHAULT et M. FERNANDES sont proposés au vote du CA.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 23
Blancs	: 0



Abstention : 1
Contre : 0
Pour : 22

⇒ **Le Conseil d'Administration approuve la désignation de Mme BERTHAULT et M. FERNANDES en tant que représentants étudiants appelés à siéger au sein de la Commission des Moyens.**

M. RAMBAUD rappelle également les nombreuses sollicitations adressées aux élus étudiants du CA visant à désigner les deux élus étudiants (1 titulaire / 1 suppléant) appelés à siéger au sein de la Commission de Discipline des baccalauréats général, technologique et professionnel de la session 2013.

Mme BERTHAULT se déclare volontaire pour être désignée membre de cette instance.

En l'absence d'autres volontaires, M. RAMBAUD demande au CA de valider le principe d'un tirage au sort entre les autres élus étudiants du CA.

M. BENN signale qu'il trouve illogique de se porter volontaire pour ne pas y aller ensuite.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants : 23
Blancs :
Abstention : 1
Contre : 0
Pour : 22

⇒ **Le Conseil d'Administration approuve les modalités de désignation des 2 élus étudiants du CA (1 titulaire / 1 suppléant) appelés à siéger au sein de la Commission de Discipline des baccalauréats général, technologique et professionnel de la session 2013.**

IV-Campagne d'emploi Coloration des 8 postes FIORASO

M. JOURDAN présente les éléments de contexte du projet présenté au CA.

Il rappelle que, par courrier en date du 12 décembre 2013, le Ministère nous a informé de la création de 8 postes nouveaux. La création de ces emplois se traduit par une augmentation du plafond d'emplois et d'une dotation de masse salariale de 31 600 € par emploi pour 2014 et de 59 000 € en année pleine à partir de 2015. Le Ministère nous demande que ces emplois bénéficient « aux actions



les plus efficaces en faveur de la réussite en premier cycle et notamment à l'orientation et à l'accompagnement des étudiants, à l'innovation pédagogique et aux développements numériques ».

Par ce même courrier, le Ministère nous a informé que seulement les 2/3 des 1 000 postes annuels créés sur la période 2013/2017 seraient répartis au titre du rééquilibrage des dotations entre établissements. Les critères de répartition retenus au titre de la logique de rééquilibrage sont d'une part, la sous-dotation en emplois des universités telle qu'elle est mesurée par le système de répartition des moyens à la performance et à l'activité (le système dit SYMPA- édition 2014) et, d'autre part, le taux de pression en licence.

Le tiers des emplois restant à distribuer, le sera à travers les contrats de site en application des dispositions de la loi ESR du 22 juillet 2013. Les modalités de répartition de ce dernier tiers entre la structure de regroupement de site (la COMUE) et les établissements membres, seront définies à l'occasion de la discussion du volet stratégique du contrat de site.

Or, dans le cadre de la préparation du budget 2014, préparé dans un contexte d'extrême tension sur les crédits de la masse salariale qui représentent 85% du Compte Financier 2013 (tension illustrée par les taux d'exécution de la masse salariale établis à 99.76% au Compte Financier 2012 et 99.97% pour les crédits hors-recherche au Compte Financier 2013), l'établissement a dû, pour la première fois, décider de geler 10 postes vacants d'enseignants-chercheurs, 2 postes vacants de BIATS et l'ensemble des 8 postes dits « FIORASO » délégués en 2014. Les postes FIORASO 2014 n'ont à ce titre pas été colorés ou pré-affectés puisque non ouverts aux différentes procédures de recrutement de la session 2014.

Courant avril 2014, la DGESIP nous a demandé de lui communiquer pour le 15 mai au plus tard la coloration des 8 postes créés au titre de l'exercice 2014. La demande doit comporter la nature des emplois créés (PR, MCF, IGE, ADT etc...) ; pour les emplois d'enseignants chercheurs et d'enseignants, la mention de la section CNU ou de la discipline de recrutement doit être indiquée.

C'est dans ce cadre que l'équipe présidentielle a présenté au CT et présente au CA le projet de coloration des postes FIORASO 2014 qui doivent être considérés comme une forme de pré-affectation engageant l'établissement en vue de la préparation de la campagne d'emploi 2015.

Le projet présenté se base sur l'analyse de deux diagnostics :

a) le premier diagnostic porte sur les spécificités RH de notre établissement :

- l'université Bordeaux Montaigne se caractérise par un sous-encadrement important, qui est encore plus marqué chez les BIATS que chez les enseignants. En effet, d'après les données fournies par le Ministère, notre établissement se situe à la 74° place sur 77 pour l'encadrement administratif (15.7 BIATS pour 1 000 étudiants).
- la répartition des emplois délégués à l'université est proportionnellement plus largement orientée vers les emplois Enseignants que la moyenne des universités de lettres et sciences humaines (65% contre 61%).
- concernant les enseignants, Bordeaux Montaigne a une proportion d'enseignants du second degré inférieure à la moyenne des universités (11.3% contre 19.7%), plaçant l'établissement à la 69° position sur 77.

b) le second diagnostic porte sur l'analyse de la réussite en licence. Notre établissement est identifié comme étant principalement tourné vers la licence (plus de 70% des inscriptions



LMD sont en licence). La question de la réussite y est donc particulièrement importante et le Ministère y est très attentif. Cette dernière mesure la réussite en licence selon 3 méthodes (taux de réussite en 3 ans des étudiants inscrits en L1 dans l'établissement, taux de réussite en L3, taux de réussite en licence en 3 ans pour les étudiants n'ayant pas changé d'établissement). Pour chacun de ces taux, un taux attendu est calculé, lié aux caractéristiques des étudiants inscrits et de la discipline. Pour chacun de ces 3 indicateurs, le taux observé de Bordeaux Montaigne se situe en deçà du taux attendu. Il apparaît donc que l'établissement a du mal à diplômer ses étudiants de licence. Nous avons cherché à décliner cette logique de mesure de la réussite en interne afin d'avoir des indicateurs déclinés par discipline.

- Le projet initial proposait de colorer 5 des 8 postes sur des emplois BIATS et de colorer 3 postes emplois d'enseignants.

- 5 postes BIATS

- 1 IGE Accompagnement pédagogique formation hybride et à distance. Cette proposition s'articule avec le projet global de réforme de la formation à distance ainsi que le développement des dispositifs hybrides permettant l'alternance d'activités pédagogiques en présentiel et à distance au sein des formations. Il semble indispensable à la réussite du projet de bascule du BV vers la plate-forme Moodle qui permettra la rénovation des supports pédagogiques de formation à distance et le renouvellement de la notion d'accompagnement des étudiants non-assidus. Il est de manière évidente en lien avec l'objectif de « développement des usages numériques » souhaité à la fois par le Ministère et l'établissement.
- 1 IGE POSIP Ce projet, déjà présenté l'an dernier, entre dans l'objectif ministériel d'amélioration de l'orientation et de l'accompagnement des étudiants. La demande s'appuie en outre sur le constat du nombre très important de contractuels de catégorie A au POSIP. Il ne s'agira pas en l'occurrence d'un ETP de plus mais bien d'un rééquilibrage du rapport titulaire/non-titulaire au sein de ce Pôle, afin d'asseoir et de pérenniser les différents dispositifs en cours tels que notamment les cordées de la réussite, les entretiens de réorientation expérimentées en LEA, la démarche compétence.
- 1 Tech SCD Cette création, également envisagée lors de la session 2013, aura pour vocation de contribuer au projet de développement des usages et de l'offre documentaire numérique du SCD, service soutien dont de nombreuses études ont démontré l'effet positif en termes de réussite des étudiants.
- 2 postes de catégorie C dédiés à la titularisation « SAUVADET » des collègues contractuels affectés dans les services soutiens (UFR, Direction de la Scolarité, ...). Ce choix devrait permettre de desserrer la contrainte sur les postes vacants quasi-exclusivement orientés en 2013 vers les recrutements SAUVADET et faciliter la prise en compte des nombreuses demandes recensées à l'automne 2013.



- 3 postes enseignants

Pour les postes enseignants, le projet présenté repose sur la combinaison des objectifs suivants :

- Cibler prioritairement les formations marquées défavorablement en termes de réussite et accueillant un nombre significatif d'étudiants,
- honorer les engagements formalisés dans les Contrats d'Objectifs et de Moyens

Le service prévisionnel de ces postes devra respecter les équilibres dégagés en 2013 : « au moins 40% de services dans les maquettes et 60% de services "autres" dont notamment des actions de remédiation et d'accompagnement ».

Cette logique a conduit à ne pas considérer comme prioritaire les propositions remontant de certaines UFR portant sur des disciplines sous-encadrées. On citera par exemple les propositions de l'UFR Humanités de colorer des postes en Arts qui, via les procédures sélectives, n'apparaissent pas comme prioritaires en termes de réussite étudiante.

Sur ces bases, le projet initial proposait la coloration suivante:

- a) 1 poste de MCF IUT. Cette proposition fait l'objet d'un engagement pris lors des deux premiers COM entre l'université et l'IUT. Elle repose sur le constat des besoins en termes d'encadrement pédagogique de l'IUT et sur l'engagement pris par l'IUT de renforcer l'accueil des bacheliers technologiques et professionnels qui sont identifiés comme le potentiel de développement des futurs étudiants nécessaires au respect des engagements nationaux formalisés dans la loi ESR «parvenir à 50% de diplômés du supérieur dans chaque classe d'âge».
- b) 1 poste de PRAG/PRCE LEA Profil matière d'application Eco-gestion. Dans la continuité des efforts consentis l'an dernier, ce choix repose sur le constat du caractère toujours prioritaire des besoins d'encadrement et de la problématique de la réussite de ce département qui accueille le plus grand nombre d'étudiants de l'établissement. Le choix de cibler les matières d'application vise à corriger le faible nombre de collègues titulaires parmi ces disciplines qui historiquement, portent en outre toute la gestion et la coordination des stages du département.
- c) 1 poste dont le profil devait être arrêté à l'issue de la consultation du CT et du CA parmi les profils suivants :
 - un poste de PRAG/PRCE d'anglais profil LC/LEA
 - un poste de PRAG/PRCE pour le département d'histoire

Les consultations ont été marquées par deux votes négatifs du CT, et une consultation organisée par le département d'histoire qui a abouti à un vote défavorable à l'affectation du poste de PRAG/PRCE. De même, la direction de l'UFR demande à différer l'affectation de nouveaux moyens complémentaires pour le département LEA, outre le poste dédié aux matières d'application, alors que l'analyse des effets des 3 postes créés en 2013 pour les départements d'anglais et de LEA.

Au vu de ces informations, M. le Président propose de changer la coloration de ce 3^{ème} poste enseignant et d'en faire un 6^{ème} poste BIATS coloré en 3^{ème} poste de catégorie C dédiés à la



titularisation « SAUVADET » des collègues contractuels affectés dans les services soutiens (UFR, Direction de la Scolarité, ...).

M. LAÜGT regrette la précipitation dans laquelle s'inscrit ce travail. Il se déclare cependant favorable à ce passage de 5 postes BIATS/3 postes Enseignants à 6 postes BIATS/2 postes enseignants. Sur la question des gels de poste, s'il comprend le principe d'une logique de dégel en « gestion de file », il attire l'attention du Conseil sur la nécessité de ne pas y donner pour autant une forme d'automaticité. Il préconise une forme de souplesse pour ne pas mettre en difficulté certaines décisions stratégiques.

Mme VELASCO propose, dans cette logique, de distinguer la gestion des nouveaux postes dits FIORASO et celle des postes « historiques » de l'établissement.

M. JOURDAN ajoute qu'il ne faut pas mettre en difficulté une filière en gelant des postes et qu'il comprend la remarque sur l'équilibre de la répartition des postes. Il rappelle le fait que l'an dernier on était parti sur l'idée de ne geler que les postes FIORASO et qu'au final, au moment de la préparation du Budget Primitif 2014, on a dû également geler des postes classiques.

Mme BARBEYRON qualifie de « saugrenue » la demande de « colorer » des postes gelés et donc non ouverts au recrutement. Elle dénonce le côté « opération de communication » qui laisse penser que les universités connaissent des créations de postes alors que les contraintes budgétaires poussent les établissements à les geler.

Mme VELASCO souligne la volonté de l'équipe présidentielle d'inscrire cette coloration dans une logique qui engage l'établissement pour la prochaine campagne d'emploi.

M. JOURDAN signale que les postes FIORASO gelés en 2014/2015 ont vocation à être dégelés l'an prochain.

M. DUTHOIT dénonce une gestion nationale et locale au coup par coup basée sur une politique des emplois émiettée qui ne donne aucune certitude sur l'avenir. Il demande l'adoption d'une motion dénonçant les contraintes budgétaires imposant aux établissements le recours au gel des emplois.

Mme VELASCO signale que la demande du ministère est particulièrement précise, il nous est demandé de communiquer la section CNU des postes d'enseignants-chercheurs « créés ».

Mme GABILLIET demande quelles seraient les conséquences d'un éventuel rejet de ces propositions de coloration par le CA ?

M. RAMBAUD précise que, contrairement au contexte de janvier 2014 où le vote du CA était indispensable pour que le Ministère accepte l'ouverture des opérations de recrutement sur les postes BIATS et Enseignants, la situation présente est moins lourde de conséquence puisque non corrélée à des opérations de recrutement.



M. JOURDAN demande que l'on ne détricote pas le projet présenté qui correspond à un travail rigoureux et une analyse approfondie des besoins exprimés par les services et les composantes.

Mme JAECK annonce qu'elle partage les objections de principes formulées par les autres membres du Conseil et demande si ces postes seront prioritaires dans la prochaine campagne d'emploi 2015.

M. JOURDAN rappelle l'engagement pluriannuel, confirmé récemment par le chef de l'Etat et le Premier Ministre des créations de 1000 postes par an pour les universités. Il ajoute que l'on peut dégeler en N+1 ce qui a été gelé en N, quitte à regeler des postes en 2015.

M. DUTHOIT estime que ces créations de postes FIORASO sont les arbres qui cachent la forêt de la diminution programmée du nombre de fonctionnaires. Il appelle le CA à refuser cette coloration artificielle des postes gelés et souhaite que l'on réponde « non » de façon officielle.

M. LAUGT estime que le choix du gel de postes a déjà été acté lors du CA du 10 janvier 2014 et qu'il s'agit aujourd'hui de dire ce que l'on fera de ces postes quand viendra le moment du dégel.

M. RAMBAUD signale qu'il n'y a jamais eu autant de titulaires à Bordeaux Montaigne : 719 titulaires en janvier 2009, 747 en janvier 2011 et 762 en janvier 2014.

M. JOURDAN dit que nous sommes obligés de tenir compte de la demande du ministère. Il propose un vote assorti d'une motion.

Mme VELASCO rappelle que ces 8 créations de postes sont fermes et définitives et que le Ministère a apporté les garanties suffisantes sur la pérennité de l'engagement pluriannuel des créations.

M. GARCIA dénonce l'effet de trompe l'œil de ces postes et se déclare indigné par cette opération de communication. Il se demande comment le Ministère pourra expliquer qu'un établissement bénéficiant de 8 créations de postes soit en fait contraint d'en geler 20.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 23
Blancs	: 0
Abstention	: 4
Contre	: 8
Pour	: 11

Le Conseil d'Administration approuve la coloration des 8 postes dits FIORASO délégués au titre de l'exercice 2014.



V - Lettre de pré-cadrage ODF 2016-2020

M. JOURDAN présente aux membres du Conseil la lettre de pré-cadrage. Par cette lettre, à deux ans du terme du contrat quinquennal 2011-2015 l'université Bordeaux Montaigne s'engage dans une réflexion stratégique et collective pour mieux préparer le contrat 2016-2020. Cette première lettre de pré-cadrage a pour objectif de faciliter la compréhension de l'esprit des différents arrêtés et de prendre connaissance du calendrier de travail proposé. Il nous revient en effet de construire une offre de formation durable, stable mais aussi réfléchie en termes d'adéquation avec les attentes des étudiants et du monde professionnel dans lequel ils doivent s'insérer à la fin de leurs études.

La méthodologie retenue privilégiera la collégialité et la recherche de consensus afin de dégager des éléments stratégiques ainsi que des éléments plus prosaïques (ECTS, les volumes horaires, référentiels de compétence, les modalités de contrôle de connaissances etc.). Ainsi, il est proposé une succession de réunions qui se tiendront les 16 et 17 juin 2014 afin d'échanger avec les directeurs et directeurs/directrices adjoints des UFR, les responsables administratifs des UFR, les directeurs/directrices de département et de section, les responsables de mention, les membres de l'équipe, les responsables de pôles, le directeur de la scolarité, la cellule d'aide au pilotage. Elles porteront sur tous les aspects du quinquennal pour assurer le respect du cadre national, garantir la cohérence des choix d'établissement et préserver les spécificités de chaque formation.

La lettre de pré-cadrage affirme l'objectif de revenir à une offre de formation en adéquation avec notre potentiel réel en termes de ressources humaines et financières afin de rétablir des marges de manœuvre qui nous permettront, notamment, de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien aux formations et aux personnels.

Le premier travail mené pour définir le cadrage financier s'est appuyé sur les éléments suivants :

- la progression en termes de nombres d'heures par rapport au précédent contrat ;
- le potentiel pédagogique réel ;
- le budget mobilisable pour l'enveloppe « heures complémentaires »
- la volonté de définir une offre « soutenable » et stable pour l'ensemble de la période 2016-2020 et d'éviter que l'offre de formation ne soit une variable d'ajustement budgétaire.

Il rappelle que lors du dernier calibrage nous avons ramené l'offre quinquennale de plus de 150 000 HTD (soit une augmentation de 30% par rapport au coût de l'ancienne offre de formation) à 135 000 HTD. Il est important de signaler ici qu'au terme de ce recalibrage, l'offre de formation modifiée reste en augmentation de presque 20 000 HTD (soit + 17% par rapport à l'ancienne offre 2007/2010) sans pour autant que nos moyens humains n'augmentent.

Il en sort que, dans le même temps où nous devons mettre en œuvre les 1 500 heures de l'arrêté licence, si nous voulons maintenir la meilleure adéquation possible entre notre offre de formation et nos ressources réelles, nous devons revenir à une offre de formation comprise entre 115 000 et 120 000 HTD.

Enfin, la lettre de pré-cadrage indique qu'une lettre de cadrage viendra préciser la stratégie de l'établissement en matière d'offre de formation fin juin et fixera les modalités de construction des



maquettes et une enveloppe par UFR (ainsi que, pour information, une répartition théorique par département). Cette enveloppe tiendra compte de paramètres quantitatifs et qualitatifs. Il remercie Mme Linda LAWRENCE pour la rédaction de cette lettre.

Mme VELASCO rappelle tout d'abord les éléments de cadrage national et le poids des contraintes budgétaires qui nous obligent à penser notre offre dans une dimension de soutenabilité. Elle souligne également la volonté politique de laisser une place aux singularités des formations qui doivent s'adapter aux évolutions d'origine des étudiants accueillis.

Mme BARBEYRON demande s'il y aura des suppressions de filières.

Mme VELASCO répond que ces questions feront l'objet des discussions des prochains mois mais que cela ne sera envisagé uniquement que pour les masters

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 23
Blancs	: 0
Abstention	: 2
Contre	: 3
Pour	: 18

☉ Le Conseil d'Administration approuve la lettre de pré-cadrage pour la préparation du quinquennal formation 2016/2020.

VI - Formation en apprentissage : Master Edition et Master Journalisme

Mme DINCLAUX présente aux membres du Conseil les éléments de contexte et les maquettes des deux projets.

Elle rappelle que l'étudiant en alternance prépare un diplôme tout en étant rémunéré, et tout en bénéficiant des avantages sociaux du salariat (sécurité sociale, indemnités chômage, congés payés, ...). La formation en apprentissage ne peut pas être inférieure à 400 heures par an. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée signé entre un jeune et une entreprise d'accueil pour une durée de 12 à 36 mois selon le diplôme préparé. L'apprenti perçoit un salaire calculé en fonction de son âge et de son ancienneté. Ce salaire peut atteindre jusqu'à 78 % du SMIC (ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé) pour les plus de 20 ans à partir de la troisième année. Les projets présentés sont soutenus par la Région et seront inscrits dans la carte d'apprentissage de la région Aquitaine. Il est signalé l'opportunité d'ouvrir exceptionnellement ces deux masters à la rentrée 2014. Si cette opportunité n'est pas saisie, et par application du calendrier habituel de la région, cette ouverture serait reportée en 2016. Le CA a été informé des principales évolutions sur les modalités de la collecte de la taxe d'apprentissage : actuellement, une



fraction des 51% du montant de la taxe d'apprentissage dont les entreprises sont redevables est reversée aux CFA ou aux sections d'apprentissage accueillant les apprentis qu'elles emploient. On parle du quota.

La part hors quota ou barème, les 49% restants, est versée par les entreprises aux CFA selon un barème défini en 3 catégories (40% pour les formations CAP/BEP/BAC, 40% pour les formations BAC +2/3/4, 20% pour les formations BAC +5 et plus).

A compter de 2015, en l'application de la loi sur la formation professionnelle et de la collecte de la taxe d'apprentissage, 56% de la taxe d'apprentissage bénéficiera aux régions et le financement pour l'apprentissage devrait être beaucoup plus important.

- **Master Edition :**

Effectifs attendus :

M1 : 20 à 25 étudiants dont au moins 10 apprentis

M2 : 20 étudiants dont au moins 10 apprentis

Ce master serait ouvert aux étudiants issus :

- d'une licence pro édition
- d'une licence "BABEL", parcours métiers du livre
- d'une licence lettres, parcours métiers du livre
- d'un DUT complété par une L3 ou L2/L3 BABEL ou lettres modernes.

Modèle économique : selon les projections réalisées, un apprenti pourrait permettre au CFA de recevoir 3500€ par étudiant.

La formation est ouverte à tous les étudiants titulaires d'un Bac + 3 qui peuvent justifier d'un prérequis sur les métiers du livre acquis dans le cadre du PPE ou bien d'un stage dans l'édition.

- **Master journalisme :**

France télévision a affirmé sa volonté de développer une stratégie de recrutement par l'apprentissage. L'objectif pour l'IJBA est de proposer une offre de formation en apprentissage qui réponde à cette stratégie dès 2014 afin de développer un partenariat privilégié avec France télévision au plan national. Ce master sera ouvert en apprentissage uniquement sur l'année de M2.

Effectifs attendus : environ 34 étudiants avec un minimum de 5 apprentis.

L'alternance se fera sur le rythme suivant : un mois en école et deux mois en entreprise.

Critère de recrutement des apprentis : être boursier d'état.

Le choix de l'ouverture en apprentissage uniquement en M2 s'explique par la nécessité de répondre au cahier des charges posé par la profession. Le futur journaliste doit être formé à tous les supports médiatiques à savoir la presse écrite, la radio, la vidéo ainsi qu'à la maîtrise de l'écriture multimédia. Ces fondamentaux du journalisme sont donc proposés en première année de master. En M2, la formation de l'apprenti sera orientée très largement sur la télévision.

M. DUTHOIT demande des précisions sur la nature de la filière d'apprentissage concernée, sur le nombre d'apprentis attendus en Master Journalismes et sur les modalités de fixation des critères.



Mme DINCLAUX répond qu'il s'agit d'une spécialité journalisme ouverte en M2 et que les critères sont fixés par l'entreprise. Elle précise que 5 à 8 apprentis sont attendus en M2 de Journalisme.

Mme BARBEYRON se réjouit de cette création qui vient satisfaire une demande forte, alors qu'avant sa création, certains étudiants devaient changer de ville pour poursuivre leurs études.

Mme DINCLAUX ajoute que nous avons un partenariat avec le Syndicat National de l'Édition et une province du Canada.

M. DUTHOIT demande si le projet est porté par l'IUT.

Mme DINCLAUX répond qu'il est porté par le Centre de Formation des Apprentis.

M. DUTHOIT demande si la filière ne concerne que des apprentis.

Mme DINCLAUX répond qu'il s'agit d'un CFA mixte accueillant des apprentis, des stagiaires de la formation continue et étudiants en formation initiale.

M. LAÛGT, après avoir rappelé que le processus d'apprentissage doit s'appuyer sur le CFA, demande, dans le cas où d'autres formations souhaiteraient franchir le pas, si elles pourraient être adossées au CFA dans une sorte de cotutelle.

Mme DINCLAUX répond par l'affirmative mais que cette ouverture implique l'examen et l'approbation du Conseil Régional d'Aquitaine.

Mme VELASCO ajoute que le développement des formations en alternance et en apprentissage constituera un des objectifs pour le prochain quinquennal avec recrutement d'un contractuel IGE chargé de seconder Mme DINCLAUX.

M. NOUTANG demande des garanties sur la soutenabilité de ces créations au moment où on parle de suppression d'heures de cours.

Mme DINCLAUX répond que les heures de cours sont budgétisées, que la formation bénéficie d'un financement Région. Elle rappelle enfin l'opportunité pour l'établissement de se préparer aux évolutions des financements liés à la taxe d'apprentissage.

Mme VELASCO précise que l'IJBA fonctionne avec une taxe importante.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 23
Blancs	: 0
Abstention	: 1



Contre : 0
Pour : 22

⇒ **Le Conseil d'Administration approuve l'ouverture en apprentissage dès la rentrée 2014 du master journalisme et du master édition.**

VIII - Sorties d'inventaire IJBA et Ausonius DPIL.

Mme ROBILLARD présente les sorties d'inventaire réalisées suite à un travail de rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable pour les matériels de l'IJBA, de l'UMR Ausonius et de la DPIL.

Pour l'IJBA, la sortie d'inventaire porte sur des matériels informatiques et audiovisuels très largement amortis représentant une valeur résiduelle de 1 023 €.

Pour l'UMR Ausonius, la sortie d'inventaire porte sur divers matériels (informatique, audiovisuel, licence informatique, ...), là encore, très largement amortis représentant une valeur résiduelle de 2 691 €.

Pour ces 2 composantes, l'ensemble des matériels sortis devront être mis au rebut.

Pour la DPIL, la demande de sorties d'inventaires portant sur divers mobiliers de bureau est susceptible, en fonction de l'état du matériel, de donner lieu à une vente par le Service des Domaines.

M. RAMBAUD salue le travail accompli par les collègues concernés qui s'inscrit dans la démarche de qualité comptable prévue dans le plan d'action du Contrôle Interne Comptable et Financier.

M. DUTHOIT demande s'il s'agit uniquement de matériel hors d'usage ou dépassé.

M. RAMBAUD, en prenant l'exemple de la procédure de dons aux personnels du matériel informatique « amorti », indique que l'établissement organise la réutilisation de certains matériels informatique.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants : 23
Blancs : 0
Abstention : 1
Contre : 0
Pour : 22

⇒ **Le Conseil d'Administration approuve les sorties d'inventaire réalisées suite à un travail de rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable pour les matériels de l'IJBA, de l'UMR Ausonius et de la DPIL.**



IX - Demande de remise gracieuse.

Mme ROBILLARD présente une demande de remise gracieuse de 4 605 € suite à l'impossibilité d'une collègue de respecter l'échéancier de remboursement mis en place comme suite au constat d'un trop perçu sur salaire.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 23
Blancs	: 0
Abstention	: 2
Contre	: 0
Pour	: 21

⇒ Le Conseil d'Administration accorde une remise gracieuse de 4 605 € demandée suite à l'impossibilité d'une collègue de respecter l'échéancier de remboursement mis en place comme suite au constat d'un trop perçu sur salaire.

X - Admission en non-valeur

Mme ROBILLARD informe le Conseil d'Administration des admissions en non-valeur accordées par le Président, dans le cadre de sa délégation de compétences du CA, pour un montant de 276 € (droits d'inscription impayés notamment).

XI - Conventions RI et Conventions EFAP ICART

M. JOURDAN informe le Conseil d'Administration des conventions signées par le Président, dans le cadre de sa délégation de compétences du CA.

La première série de conventions porte sur les Relations Internationales :

- Université Andres BELLO du Venezuela. Une convention d'application encadre les termes du programme d'échange d'enseignants-chercheurs et de chercheurs des établissements partenaires, dans leurs différents domaines de compétence.
- Université nationale de La Plata en Argentine, convention portée par Cecilia González-Scavino, Maître de conférences en Littérature latino-américaine. Une convention spécifique porte sur la mobilité étudiante dans les domaines d'enseignement communs (histoire, lettres, langues vivantes, philosophie, éducation et géographie). Un autre accord spécifique a pour objectif d'établir les termes du programme d'échange d'enseignants-chercheurs et de chercheurs des établissements partenaires, dans leurs différents domaines de compétence.



- Université de Laval au Québec. Un accord-cadre porte sur le partenariat des départements de Philosophie qui se traduit par une convention de mobilité étudiante.
- Université des Etudes Internationales de Xi'an de Chine. Une convention d'application, portée par M. SHAO, a pour objet d'établir les termes du programme d'échange étudiants de LMD dans le domaine des études chinoises et du français.

La convention a pour objet de proposer aux étudiants de l'EFAP-ICART une langue vivante 2 optionnelle choisie parmi les langues dispensées dans le cadre des CLES/CLUB-Montaigne ainsi qu'un dispositif d'évaluation pédagogique compatible avec leur cursus.

En contrepartie, l'EFAP-ICART acquittera les droits d'inscription de ses étudiants. Le montant des droits est fixé à 60 € par étudiant et par semestre.

Il informe le conseil des débats développés en CFVU sur le coût réel de ces formations mis en perspective avec les droits de formation dont nos partenaires doivent s'acquitter, notamment les partenaires privés qui pratiquent des frais de scolarité très élevés. Les membres de la CFVU ont estimé que les tarifs proposés étaient insuffisants et qu'il fallait dépasser le seuil de rentabilité en revalorisant nos prestations afin de dégager des recettes supplémentaires.

L'équipe présidentielle considère que l'établissement doit, préalablement, impérativement assoir sa position de référent en langue sur la place de Bordeaux tout en consolidant ses partenariats.

XII - Questions diverses

M. GARCIA donne lecture du projet de motion soumis au vote du Conseil : *Pour répondre à la demande de son ministère de tutelle, le CA du 13 Mai 2014 de l'université Bordeaux Montaigne a coloré les 8 emplois, dits FIORASO, qui lui ont été attribués cette année. Cependant le CA qui a dû geler ces emplois ainsi que 12 autres, eu égard à la situation budgétaire de l'université, souligne le caractère purement formel d'une telle opération. Le CA tient à affirmer que ces dotations d'emplois relèvent plus d'un effet de communication que d'une politique effective de l'Etat, puisque dans la réalité ces moyens doivent être affectés au fonctionnement de l'université.*

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 23
Blancs	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 22

Le Conseil d'Administration adopte la motion portant sur la coloration des postes FIORASO 2014.

La séance est levée à 12h20.

Le président
Jean-Paul JOURDAN